Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240319-D2024-042-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2024
Notification : 19/03/2024

Agglo du Pays de Dreux

DÉCISION
AVIS SUR DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU CRST
7.5 - Subventions

GS/DI/LC/BB/
N°D2024-042

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter-préfectoral n°DRCL-BLE-2023353-0001 du 19 décembre 2023,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le 5° de la délibération n°2021-075B du Conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation d'attribution au Président pour arrêter certains plans de financement et solliciter l'attribution des demandes de subventions,*
***Vu** la délibération n°2018-151 du Bureau communautaire du 11 juin 2018 autorisant le Président à signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale,*
***Vu** le dispositif du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST),*

Considérant que le Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST) est établi entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et la Région Centre-Val de Loire pour une période de six ans allant du 17 octobre 2018 au 17 octobre 2024,

Considérant que dans le cadre de l'axe A3 « économie agricole » du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), et en particulier de la mesure 5-4 « Projet alimentaire de territoire et Système Alimentaire territorialisé », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux frais d'ingénierie internalisés engendrés par l'émergence d'un Projet Alimentaire de Territoire sur trois ans,

Considérant le recrutement d'une chargée de mission Programme Alimentaire de Territoire le 1er février 2022 pour une durée de 3 ans, et le plan de financement ci-dessous,

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Frais salariaux 2024 *(Du 01/01/2024 au 31/12/2024)*	42 972,48 €	Aide CRST sollicitée (28%)	12 000 €
		DRAAF (23%)	10 000 €
		Autofinancement (49%)	20 972,48 €
Total des dépenses	**42 972,48 €**	**Total des recettes**	**42 972,48 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240319-D2024-042-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2024
Notification : 19/03/2024

Considérant que dans le cadre de l'axe E « Plan climat Energie régional » du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), et en particulier de la mesure 36.3 « Conseil en énergie partagée », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux frais d'ingénierie engendrés par la mise en place d'un service de Conseil en Energie Partagée,

Considérant le recrutement d'un conseiller en énergie partagée le 1er mars 2022 pour une durée de 3 ans et le plan de financement ci-dessous,

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Frais salariaux 2024 (*Du 01/01/ 2024 au 31/12/2024*)	53 014,80 €	Aide CRST sollicitée (40%)	21 100 €
		Autofinancement (60%)	31 914,80 €
Total des dépenses	**53 014,80 €**	**Total des recettes**	**53 014,80 €**

Considérant que dans le cadre de l'axe B « Mieux être social » du Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST), et en particulier de la mesure 15-1 « Projets locaux de santé », le Conseil régional Centre-Val de Loire apporte un soutien financier aux frais d'ingénierie engendrés par la création d'un poste d'animateur du Contrat Local de Santé,

Considérant le recrutement d'une chargée de mission Santé dont le rôle est d'élaborer et de mettre en œuvre le Contrat Local de Santé 2023-2027 et le plan de financement ci-dessous,

Plan de financement			
Dépenses	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Frais salariaux 2024 (*Du 01/01/2024 au 31/12/2024*)	47 944,44 €	Aide CRST sollicitée (25%)	12 200 €
		Agence Régionale de Santé (52%)	25 000 €
		Autofinancement (20%)	10 744,44 €
Total des dépenses	**47 944,44 €**	**Total des recettes**	**47 944,44 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240319-D2024-042-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2024
Notification : 19/03/2024

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE à la demande de subvention présentée pour le recrutement de la chargée de mission Programme Alimentaire de Territoire pour un montant de 12 000 €.

ARTICLE 2 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE subvention présentée pour le recrutement du Conseiller en Energie Partagée pour un montant de 21 100 €.

ARTICLE 3 : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE subvention présentée pour le recrutement d'une chargée de mission Santé pour un montant de 12 200 €.

ARTICLE 4 : DE CHARGER Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée au Conseil régional Centre-Val de Loire.

ARTICLE 6 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 18.03.2024

Le Président

Gérard SOURISSEAU

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 18.03.2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240319-D2024-042-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/03/2024
Notification : 19/03/2024